

MESDAMES , MESSIEURS

PEUVENT ACCÉDER À NOS VESTIAIRES



↳ TOUTES LES PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DU :

R.M.I - DE - L'A.P.I - DES PRESTATIONS CAF - DE L'A.A.H - DES ASSEDICS

DU MINIMUM RETRAITE - DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

FAMILLES DONT L'IMPOSITION S'ÉLÈVE À

↳ **19 000 EUROS ANNUELS**

↳ IL VOUS FAUT PASSER PAR L'ACCUEIL POUR ÉTABLIR UN DOSSIER,
AVEC LES PIÈCES SUIVANTES (SUIVANT VOTRE SITUATION)

- 📖 CARTE D'IDENTITÉ OU PASSEPORT
- 📖 DERNIÈRE ATTESTATION CAF (TOUJOURS CELLE DU MOIS PRÉCÉDENT VOTRE VENUE)
- 📖 DERNIÈRE ATTESTATION ASSEDIC + CAF
- 📖 DERNIER JUSTIFICATIF RETRAITE + CAF
- 📖 DÉCOMPTE INDEMNITÉ JOURNALIÈRES SÉCURITÉ SOCIALE + CAF
- 📖 AVIS D'IMPOSITION + CAF
- 📖 ATTESTATION C.M.U OU A.M.E (AVEC TOUS LES AYANTS DROITS) OU
ACTES DE NAISSANCE OU LIVRET DE FAMILLE.
- 📖 QUITTANCE DE LOYER OU CERTIFICAT D'HEBERGEMENT

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

1 LUNDI PAR MOIS ↳ DE 13H30 à 15 H 30 →10 FAMILLES MAXIMUM



TOUT LES MERCREDI ↳ DE 9H à 10H30 →10 FAMILLES MAXIMUM

DE 14H à 15h30 →10 FAMILLES MAXIMUM



1 JEUDI PAR MOIS ↳ DE 9 H à 10H30 →10 FAMILLES MAXIMUM

DE 13H30 à 15H30 →10 FAMILLES MAXIMUM



AVEC AVEC PARTICIPATION FINANCIERE